

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 1 octobre 2013

-----15-----14-----10-----

L'an deux mille treize-----

et le 1 octobre -----

Date de convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----26/09/2013-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA, Maire.

Date d'affichage

-----26/09/2013-----

Présents : MM BEZERRA Gérard, Mmes .SEGAT Pierrette CARLES Huguette, FIN Thérèse DUFFAU Christian, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LAFFARGUE Michel, BETUING Serge, LANSMANT Sébastien, CARDEILLAC Samuel.

Excusés : MM. CABANNES Pierre, MASSARTIC Michel.

Absents : Mme FARDIN Martine, M. COUDERT Patrick.

M. Sébastien LANSMANT a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

*Demande subvention à la Sauvegarde de l'art français pour
Eglise d'Arquizan*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux bordereaux de prix concernant des travaux à l'Eglise d'Arquizan.

Le montant du premier devis estimatif de restauration du clocher actuel et des honoraires s'élève à 160 176 € HT.

Le deuxième devis estimatif de démolition du clocher actuel, restitution du clocher mur antérieur et les honoraires s'élève à 115 373 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix des travaux à retenir, et compte tenu du montant important des travaux, suggère de demander une subvention auprès de l'Association de Sauvegarde de l'Art Français,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des ses membres présents:

- Approuve le principe des travaux de restauration selon le deuxième devis, et le montant du bordereau des prix ci-dessus,
- Sollicite auprès de l'Association de Sauvegarde de l'Art Français une subvention aussi élevée que possible afin de participer au financement de ces travaux indispensables et ainsi de réduire la participation de la Commune.

Fait à MONTREAL le 1 octobre 2013.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.